

Finis les calculs compliqués
et les erreurs : je déclare
le montant net social !



Démarches simplifiées # MontantNetSocial



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



santé
famille
retraite
services

Finis les calculs compliqués et les erreurs : je déclare **le montant net social !**

Plus facile, plus fiable et plus juste :
le montant net social simplifie
l'accès au **RSA** et à la **Prime d'activité**

1. C'est quoi ?

Le montant net social



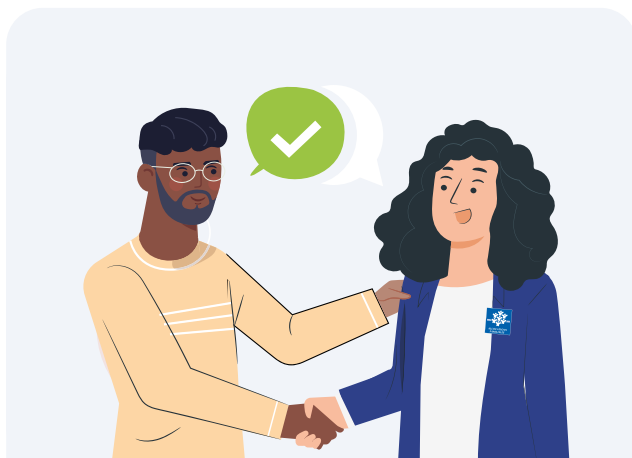
Une **nouvelle information** sur vos **bulletins de paie**



2. A quoi ça sert ?



**AVEC LE MONTANT
NET SOCIAL**



**Simplifier les calculs et limiter
les erreurs**

3. Quand ?

➔ A partir de juillet 2023

Le montant net social est affiché progressivement sur les bulletins de paie, et en janvier 2024 sur les relevés de prestation

➔ Dès le 1^{er} janvier 2024

Je dois inscrire ce montant net social dans mes déclarations de RSA et de Prime d'activité



Avant cette date, si j'ai l'information sur mon bulletin de paie :

> je peux commencer à l'inscrire dans mes déclarations sans attendre!



Pour plus d'informations
➔ solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social